

Charte d'Ecocum

(15/10/07)

Préambule

Dans la recherche à tout prix du confort individuel, que l'on prend souvent pour seule mesure du bien-être individuel, il est tentant de déconnecter les choix relatifs aux lieux et modes de vie des conséquences qu'ils engendrent, sans considération ni respect pour l'environnement social et naturel. Une telle dérive participe à la mise en péril du bien-être collectif.

Le projet Ecocum manifeste au contraire notre volonté de reconnecter notre bien-être individuel, familial et un bien-être collectif indissociable d'une conscience environnementale et sociale. Nous ne pensons pas que le bien-être collectif puisse se construire par la simple agrégation des biens-être individuels. Symétriquement, le bien-être individuel, tel que nous l'envisageons, ne peut se construire contre le bien-être collectif. C'est en ce sens que les valeurs et principes exposés dans cette charte tendent vers un bien-être collectif, bien au-delà d'un confort matériel au final peu satisfaisant et très dangereux pour l'environnement et pour l'humanité.

Nous entendons par bien-être collectif le bien-être des générations futures (supposant des considérations environnementales) et celui de nos concitoyens (justifiant des considérations sociales et d'équité). La recherche de bien-être collectif ne signifie pas, en tant que telle, une remise en cause du confort individuel ; elle suppose néanmoins de réfléchir sur ce confort, sur les compromis nécessaires et acceptables afin de tendre vers le bien-être collectif. Il s'agit surtout de réfléchir sur nos réels besoins individuels, familiaux et collectifs. Cela nous permettra dans bien des cas de réduire le niveau de nos besoins individuels, parce que satisfaits à un niveau collectif. Nous faisons le pari que ce changement de niveau de satisfaction de certains de nos besoins permettra, simultanément, de limiter notre empreinte écologique et de construire des relations aux autres non-violentes, solidaires et enrichissantes.

Notre cheminement se veut en lui-même source de plaisir collectif : nous voulons *bien vivre ensemble* et, en cours de construction déjà, notre projet Ecocum s'est esquissé en partageant nos idées, nos doutes parfois, mais aussi nos repas et spécialités culinaires... Il s'agit bien de rechercher un bien-être collectif partagé, où le partage en lui-même nourrit ce *bien vivre ensemble*.

* *
*

« Ecocum » désigne à la fois un projet d'éco-village et cet éco-village lui-même quand il aura une existence concrète. Il est porté par des personnes qui s'associent volontairement pour le mener à bien et le faire fonctionner sur la base des valeurs de la Charte d'Ecocum dont le contenu est présenté ci-dessous.

La présente Charte d'Ecocum expose les valeurs et principes qui conduisent et portent ce projet d'un "vivre autrement" plus collectif et écologique que le mode de vie commun dans les pays occidentaux.

La participation à la réalisation d'Ecocum puis la vie en son sein requiert l'adhésion pleine et entière à ces valeurs et à ces principes. Ce sont celles-ci et ceux-ci qui serviront de guide et de référence

pour les décisions à prendre collectivement. Par sa nature, cette Charte est un document qui ne devrait pas être modifié trop fréquemment mais elle n'est pas non plus immuable et pourra évoluer en fonction des évolutions des opinions et des projets des résident-e-s d'Ecocum, en fonction aussi de l'expérience acquise lors de la réalisation et de la vie de ce projet d'éco-village. La procédure selon laquelle cette charte pourra être modifiée devra être inscrite dans les statuts d'Ecocum.

Cette Charte s'articule autour de deux axes : notre relation à l'environnement naturel et notre relation- aux autres, individuellement et collectivement et à la société en général.

1. Notre relation à l'environnement naturel : "D'abord ne pas nuire"

Cette relation se fonde sur notre volonté de respecter l'environnement naturel, tant celui que nous connaissons aujourd'hui que celui que connaîtront les générations futures. De ce respect résulte la reconnaissance de notre responsabilité à mettre en oeuvre tous les moyens et toutes les pratiques possibles pour limiter notre impact environnemental en ne prélevant sur l'environnement que ce dont nous avons besoin.

Cette responsabilité s'exercera tout au long de l'élaboration et de la vie d'Ecocum, de sa construction à sa déconstruction éventuelle en passant par son fonctionnement.

En pratique, ceci consistera à :

- employer, lors de la construction puis de l'entretien d'Ecocum, des matériaux sains, renouvelables et à faible énergie grise¹ et des techniques également respectueuses de l'environnement ;
- mutualiser et partager des espaces, des biens, des moyens de transport, de l'outillage et des appareillages divers ;
- rechercher une autonomie énergétique par la maîtrise de notre consommation et de nos besoins tant individuels que collectifs, produire de l'électricité et du chauffage à partir d'énergies renouvelables (éolien, solaire, bio-masse). Cette recherche se fera en préservant un compromis raisonnable entre confort et impact écologique ;
- réduire nos déchets et assurer la gestion et le traitement des bio-déchets ;
- rechercher une autonomie en matière d'utilisation de l'eau par la maîtrise de notre consommation, tant individuelle que collective, par la mise en place de systèmes tels que la récupération d'eau et les puits, le traitement des eaux usées par les plantes (phyto-épuration), par l'emploi de toilettes sèches et par le recours à des produits d'entretien et de jardinage respectueux de l'environnement ;
- implanter le village de façon à favoriser l'emploi de transports, individuels et collectifs, à faible empreinte écologique ;
- développer la biodiversité dans nos choix de jardinage d'agrément, potager et arboricole.

Cette recherche de protection de l'environnement naturel est indissociable du choix d'un environnement extérieur à Ecocum limitant les impacts sur la santé. Nous veillerons alors à ne pas développer Ecocum à proximité d'agents ou de facteurs polluants tels qu'un incinérateur, des lignes à haute tension, des relais hertziens et si possible de champs exploités en agriculture intensive.

Enfin, tout en reconnaissant la diversité des "goûts et des couleurs" de chacun et de chacune, nous

¹ Le calcul de l'énergie grise prend en compte le plus possible de facteurs relatifs à la fabrication (conception du produit ou service ; extraction, transport, et transformation des matières premières ; fabrication du produit *stricto sensu* ; commercialisation), à l'usage et au recyclage du produit.

serons attentifs aux valeurs esthétiques (harmonie, équilibre) de l'environnement naturel dans lequel se développera Ecocum ainsi qu'à la dimension esthétique de l'intégration de celui-ci dans cet environnement.

2. Nos relations aux autres, individuellement et collectivement, et à la société en général :

Cet axe de la Charte a pour objet autant les relations entre habitant-e-s d'Ecocum que celles entre ses habitant-e-s pris-es collectivement ou individuellement vis-à-vis de l'extérieur d'Ecocum.

Cette relation se fonde sur notre volonté de respecter l'Autre et de ne pas lui nuire. Ceci signifie notamment que des espaces et des biens dont la responsabilité relève uniquement de la ou des personnes à qui ils appartiennent, dans le respect des principes et valeurs de cette Charte, sont reconnus comme privés, tandis que d'autres espaces et d'autres biens, dont la responsabilité et la propriété relèvent du collectif formé par les habitant-e-s d'Ecocum, sont reconnus comme communs.

Le respect de l'Autre passe par une pratique démocratique de la gestion d'Ecocum, s'appuyant sur l'écoute et l'attention des positions exprimées par chacun-e et par un objectif de prise de décision sur la base du consensus autant que possible. Cette pratique de la démocratie doit être la règle dans l'instance de prise de décision et dans celle de règlement des conflits, qui pourront ne former qu'une seule et même instance, telle qu'un conseil de village, selon ce qui sera défini par les statuts d'Ecocum. Les difficultés et les conflits devront être dévoilés au plus vite afin de donner toutes les chances à leur résolution rapide et acceptable par toutes les parties concernées.

Si les décisions seront prises formellement par les personnes adultes au sein d'Ecocum, une instance réservée aux enfants de moins de 18 ans, dont les prérogatives exactes seront à définir dans les statuts d'Ecocum, sera mise en place. Elle sera au minimum consultative et pourrait avoir un certain pouvoir décisionnel sur certains sujets.

Ecocum se veut un projet porteur de valeurs. Il veillera cependant scrupuleusement à son indépendance morale, philosophique et économique vis-à-vis de toute organisation politique, religieuse ou sectaire. Toute action, engagement, prise de position en son nom requerra l'approbation de l'instance de décision collective.

Ecocum a pour raison d'être de développer des relations aux autres s'appuyant sur la solidarité inter-générationnelle et sociale, elle-même rendue possible par la mixité générationnelle et sociale au sein de ce projet. La coopération, l'entre-aide, le partage de savoir et de savoir-faire sont des moyens d'expression de cette solidarité au quotidien. Elle sera d'autant plus naturelle que nous saurons développer une convivialité au sein du collectif formé par les habitant-e-s d'Ecocum.

Ecocum n'a pas pour objectif de se couper du reste du monde, bien au contraire ! Nous veillerons à l'intégration sociale, culturelle voire économique d'Ecocum dans son environnement. Ceci pourra passer notamment par la mise à disposition occasionnelle ou permanente d'espaces (ex. : salle de réunion), de biens (ex. : voiture en partage), de ressources (ex. : culturelle comme des livres, CD, DVD) ou de services (ex. : télétravail), vers des personnes extérieures à Ecocum.

Ecocum pourra être le siège d'activités à caractère économique, telle que la production d'énergie et sa revente à un organisme tiers. L'hébergement en son sein d'activités économiques d'essence

collective ou individuelle, par exemple prestation de conseils de toute nature, est aussi envisageable. Toutes ces activités devront être, préalablement à leur mise en place, validées par l'instance de décision collective du village.